

NMPP : la crise

Au pays du mensonge déconcertant ou le massacre de la Saint-Valentin

LE TITRE DE LA DOUBLE PAGE de la dernière livraison de *Caractères* sonnait comme une menace et une prémonition : « Casser le mythe de l'ouvrier du Livre ». Marc Norguez et la section Messageries, en dépit de leurs pitoyables dénégations, ont franchi le Rubicon et sont allés jusqu'au bout de leurs démarches juridiques, tournant le dos par là même aux offres de conciliation de la Fédération et aux mises en garde du CILP. Dans une mise au point datée du 7 février 2003, Marc Norguez a le culot d'affirmer que c'est le juge qui, dans la matinée du 6 février, a contraint les avocats des différentes parties à plaider. C'est FAUX! L'avocat de la direction des NMPP et celui du CILP étaient d'accord pour demander un report, il suffisait que l'avocat du SGLCE se joigne à eux pour l'obtenir. Or, sur ordre, ce dernier a tenu à plaider. OUI, c'est le SGLCE qui l'a fait! bien qu'il se refuse à l'assumer publiquement et n'en mesure pas les inévitables conséquences. Le secrétaire général du SGLCE essaie de faire accroire qu'il n'y est pour rien et se défousse sur le juge, c'est un mensonge, un de plus, par lequel on mesure mieux de quel bois est fait ce preux militant de la vérité. Pour le SGLCE, la mystification, c'est la vérité, et l'unité, la désunion ointe de l'onction judiciaire.

Désormais, il suffira d'organiser des référendums auxquels participeront tous les syndicats et tous les collègues pour s'arroger le droit de nommer qui l'on veut au nom de la médiocratie, la loi du plus con. C'est la porte ouverte à l'éradication de la CGT dans le Livre. Ce que le SGLCE a fait, d'autres le feront immanquablement, aidés en cela par ce précédent dont il porte seul toute la responsabilité. Ce n'est pas l'intérêt de l'ensemble des salariés de PDP que défend le SGLCE mais celui d'une équipe syndicale qui a bradé le Niveau I et qu'il lui faut recaser à tout prix. Si la minute de discussion, amendée et améliorée comme il se doit, n'est pas mise en œuvre au plus vite, c'est l'ensemble des salariés de PDP, abusés par une poignée d'apparatchiks aux abois, qui en fera les frais. Les éditeurs de périodiques n'attendent que sa non application pour exiger la séparation des titres et en finir pour de bon avec la loi Bichet et le système coopératif de distribution. Les

apprentis sorciers du SGLCE conduisent les salariés de PDP dans une impasse et nous ne laisserons pas faire. Les salariés de la Sicavic et de la SDVP savent déjà de quoi ils sont capables en dépit de leurs déclarations guerrières, qui n'engagent qu'eux, et dont les lendemains ressemblent à s'y méprendre à la déroute.

Dans sa déclaration en date du 12 février, le SGLCE proclamait en caractères gras : « S'il y a avis du tribunal de Paris sur la désignation des représentants de PDP, la direction des NMPP ayant encore la possibilité de retirer cette assignation, est-ce la responsabilité du SGLCE? NON! » Hélas pour lui, c'est OUI! car ladite direction a retiré son assignation, et le 14 février, le jour de la Saint-Valentin, c'est le seul SGLCE, dont certains de ses militants se sont vantés après coup d'avoir organisé un putsch contre la Fédération, qui a maintenu SA plainte entérinant ainsi son divorce avec le CILP. Un peu de courage camarades! sans quoi les salariés ne mettront pas bien longtemps à comprendre que vous êtes les militants du mensonge déconcertant. Il est amusant, à vous lire, que vous vous présentiez comme les meilleurs soldats des résolutions du 47^e Congrès alors même que les syndiqués de la CGT ne les ont pas encore discutées et encore moins avalisées. Il est par ailleurs fort douteux que, dans l'esprit des rédacteurs de la résolution n° 2, la consultation des salariés serve de prétexte à délégitimer les organisations syndicales appartenant à la CGT.

NON! les représentants CGT de PDP n'ont pas perdu le crédit et la confiance des salariés à qui la minute de discussion doit s'appliquer. OUI! le SGLCE a fait le plein des voix de ceux à qui elle ne s'applique pas, c'est-à-dire les cadres et les syndiqués du Niveau I qui vont devoir faire face à la politique industrielle et professionnelle désastreuse de leur représentation syndicale. OUI! le SGLCE a scié la branche sur laquelle il était assis en abandonnant la charge de travail des dépôts de Niveau I. OUI! le CILP comprend la colère et l'inquiétude de ces salariés trahis par le manque de clairvoyance et l'impéritie de leurs représentants.

Bruno Monthureux